## Département du Bas-Rhin

#### COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

# EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus: 11

Date de la convocation : 20 juin 2012

Conseillers

en fonction : **10** Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER

Conseillers présents : 8

## SEANCE du 29 juin 2012

Etaient présents :

Le maire: Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul

GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Marcel NORTH Procuration : Philippe KLEIN pour Christian HUBER

#### Délibération n° 2012/34

## Objet : Réduction des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Schéma départemental de coopération intercommunal arrêté en date du 16 décembre 2011;

Vu les articles L.5211-17, L.5211-25-1 et L.5211-41-3 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire informe que, dans l'optique de la fusion de la Communauté de Communes du Kochersberg avec celle de l'Ackerland, il convient dans un premier temps d'harmoniser les compétences des deux EPCI.

Dans ce cadre, les communes membres de chacune des deux communautés de communes sont amenées à se prononcer quant aux modifications de compétences envisagées.

Le Maire présente donc un projet de modification des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg (cf. pièce jointe), projet qui correspond en tous points au projet de futurs statuts de la communauté de communes fusionnée.

Il explique que la plupart des compétences déjà exercées seront maintenus, mais qu'il est néanmoins proposé de retirer des statuts les compétences suivantes qui sont devenues obsolètes ou qui deviendront caduques suite à la fusion :

- « Elaboration et mise en œuvre d'une charte intercommunale de développement » : compétence devenue obsolète ;
- « Participation aux plates-formes économiques départementales existantes ou à venir (Brumath Mommenheim, etc.) » : compétence devenue obsolète ;
- « Des conventions spécifiques sont mises en place entre la Communauté de Communes et les communes de Furdenheim, Hurtigheim et Quatzenheim afin d'établir la participation financière de ces communes aux diverses prestations dont bénéficient les enfants de ces Communes dans le cadre des collèges, gymnases et restauration scolaire. » : cette compétence deviendra caduque avec la fusion ;
- « Une convention spécifique est mise en place avec la Communauté de Communes Ackerland afin d'autoriser les habitants de la Commune de Quatzenheim à bénéficier des services de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg et d'établir la participation financière qui en découle » : cette compétence deviendra caduque avec la fusion.

Considérant qu'il s'agit de compétences qui deviendront caduques avec la fusion ou sont déjà obsolètes, et que par conséquent elles ne retournent pas dans le giron des communes membres, le retrait de ces compétences n'entre pas dans le champ d'application de l'article L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, entendu les explications du maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la réduction des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg selon les termes énoncés ci-dessus et du document joint en annexe, avec une prise d'effet au 31 décembre 2012.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 29 juin 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 2 juillet 2012.

Le Maire, Alain NORTH